



# Collège des ceintures noires

École de Sports de Combat & d'Arts Martiaux d'AUBENAS & sa Région (ESCAMAR)  
Association de la loi 1901 et déclarée à la préfecture de PRIVAS (07)

DECISION PORTANT CREATION DU COLLEGE DES CEINTURES NOIRES  
Association ESCAMAR, 07200 Aubenas - le 15 août 2012

## **LA REPRODUCTION DE CE DOCUMENT PAR QUELQUE MOYEN QUE CE SOIT N'EST PAS AUTORISEE**

*Ce document peut être modifié autant que de besoin et sans préavis par l'association ESCAMAR. Seul le document disponible dans les locaux de l'association fait foi.*

### **1. Décision du bureau de l'association ESCAMAR**

Ce jour 15 août 2012, à Aubenas, les membres du bureau auxquels se sont joints les enseignants, des autres personnes de l'association titulaires d'une ceinture noire, et d'autres personnes invitées par l'association décident :

***De créer au sein de l'association ESCAMAR le Collège des Ceintures noires.***

La liste des personnes présentes à cette réunion et ayant pris part au vote est jointe au présent document. La manière dont le Collège des Ceintures noires (C.D.C.N. dans la suite du texte) a été créé est décrite ci-après.

La signature du présent document par le Président en exercice de l'association officialise la création du C.D.C.N.

Le fonctionnement du C.D.C.N. est régi par le présent document.

### **2. Préambule & généralités**

Le Collège des Ceintures noires regroupe tous les pratiquants titulaires de la Ceinture noire de SHINTAÏ-BUDO (école de Ju-Jitsu).

Des personnes titulaires d'une ceinture noire d'une discipline différente pourront éventuellement être admises au C.D.C.N. selon les conditions fixées au paragraphe 6.

Des titulaires de ceintures « avancées » (bleue / marron) pourront sur proposition de membre(s) actif(s) du C.D.C.N. être cooptés selon les conditions fixées au paragraphe 6.

Le Collège se veut proche de **tous les pratiquants**, particulièrement des Ceintures noires, qui appliquent les valeurs :

心 - SHIN (la moralité, l'esprit, le caractère),  
技 - GHI (la technique, l'habileté),  
体 - TAI (la force du corps, la forme physique).

La création du C.D.C.N. fait suite à une décision du bureau de l'association. Néanmoins pour sa création définitive les membres titulaires de la Ceinture noire doivent s'exprimer favorablement par vote. Le C.D.C.N. est créé si la proposition recueille une majorité de 50% des votants + 1 voix.



# Collège des ceintures noires

École de Sports de Combat & d'Arts Martiaux d'AUBENAS & sa Région (ESCAMAR)  
Association de la loi 1901 et déclarée à la préfecture de PRIVAS (07)

Le présent document pourra évoluer autant que de besoin sur proposition d'au moins 33% des membres actifs (voir paragraphe 6 du présent document) du C.D.C.N. Ceci étant, pour être adopté la proposition devra recueillir une majorité de 50% des votants + 1 voix (au sein du C.D.C.N.) et devra être approuvée par le bureau de l'association.

Une fois créée la durée du C.D.C.N. est illimitée.

Toutefois le bureau de l'association peut demander la dissolution du C.D.C.N. aux membres du Collège qui l'accepteront ou non par vote (avec une majorité des 2/3 des votants).

En l'absence de réponse des membres du C.D.C.N. et après un délai de trois mois échu le président, sur proposition du bureau de l'association, pourra prendre toutes les décisions qu'il juge utile pour dissoudre ou non le C.D.C.N.

De plus, si un dysfonctionnement grave est avéré alors le président en exercice, sur proposition du bureau de l'association, pourra – après avoir averti par écrit les membres du C.D.C.N. et les membres du bureau – suspendre temporairement, avant une éventuelle dissolution, les activités du C.D.C.N. Une communication devra alors être faite à tous les adhérents de l'association.

⇒ **Il est rappelé qu'en aucun cas le C.D.C.N. ne peut se substituer au bureau de l'association qui garde toutes ses prérogatives.**

### **3. Objectifs du C.D.C.N.**

- Assurer à chaque adhérent un enseignement de qualité dans le bien-être et le plaisir partagé d'une pratique martiale adaptée,
- Garantir à chaque adhérent la possibilité de présenter un examen de ceinture noire quel que soit son âge à partir de 16 ans révolus et d'évoluer dans sa pratique et ce jusqu'au plus haut niveau
- Garantir une transmission du savoir – de l'Essentiel – à toutes celles et ceux qui intégreront le C.D.C.N.
- Accompagner les membres ceintures noires du C.D.C.N. tout au long de la préparation des examens d'enseignants (diplômes fédéraux).

*Mens sana in corpore sano<sup>1</sup>*

<sup>1</sup> « Un esprit sain dans un corps sain ». Juvénal (en latin *Decimus Junius Iuuenalis*) est un poète satirique latin de la fin du I<sup>er</sup> siècle et du début du II<sup>e</sup> siècle de notre ère. Il est l'auteur de seize œuvres poétiques rassemblées dans un livre unique et composées entre 90 et 127, les *Satires*. (Autre écriture de la citation latine : *Anima Sana In Corpore Sano*). Cette citation est une caractéristique de la Renaissance et de son « Humanisme » parce que l'homme est placé au centre de préoccupations (anthropocentrisme). En effet, s'engager à s'occuper du corps, c'est affronter la réalité de l'homme, qui est d'être hybride : à la fois âme et corps. Il faut vivre sur la terre pour contempler les cieux. Par ailleurs se rappeler François Rabelais : « science sans conscience n'est que ruine de l'âme ».



# Collège des ceintures noires

École de Sports de Combat & d'Arts Martiaux d'AUBENAS & sa Région (ESCAMAR)  
Association de la loi 1901 et déclarée à la préfecture de PRIVAS (07)

## **4. Missions et compétences du C.D.C.N.**

- Réaliser et faire évoluer et appliquer les programmes KYU (ceinture blanche à marron),
- Réaliser et faire évoluer et appliquer les programmes destinés aux enfants,
- Réaliser et faire évoluer et appliquer les programmes moins conventionnels (travail en musique, pratique sportive, pratique féminine, adaptation des programmes à des personnes handicapées, etc.)
- Etre force de propositions pour l'évolution d'une pratique accessible au plus grand nombre,
- Etablir chaque année la liste des candidats aux grades de Ceinture noire,
- Etablir la liste des candidat(e)s aux titres d'enseignement (diplômes fédéraux),
- Assurer la préparation aux grades de Ceinture Noire dans la discipline (du 1<sup>er</sup> au 5<sup>ème</sup> D),
- Assurer la transmission du savoir à chacun de ses membres (documents écrits, exposés, conférences, cours, stages, etc.),
- Détecter, repérer les pratiquants les plus motivés et les accompagner pour l'obtention de la Ceinture Noire,
- Mettre en place des stages pratiques dans diverses disciplines,
- Préparer les stages, les démonstrations techniques et les compétitions et/ou coupes d'expression technique,
- Préparer les titulaires de la Ceinture Noire aux examens pour l'obtention de diplômes d'enseignement,
- Ouvrir la (les) périodes de candidatures pour postuler en tant que membre du C.D.C.N.
- Analyser les candidatures (membres actifs ou membres cooptés) pour siéger au C.D.C.N.
- Créer une osmose au sein du C.D.C.N. propice au développement de chacun de ses membres,
- Rédiger et/ou instruire les dossiers pour l'attribution de titres internes et/ou de distinctions aux personnes concernées en fonction de leur évolution et de leur implication.
- Mettre en place des commissions spécialisées pour traiter des divers items (dont réflexion sur des diplômes d'enseignement..).
- Engager (si nécessaire) une réflexion quant aux orientations techniques : choix de la fédération de tutelle, choix d'une école de « référence »... etc. et valider ou non ces choix.
- Etc.

## **5. Composition du C.D.C.N.**

Les membres actifs du C.D.C.N. sont tous titulaires de la ceinture noire ; certaines personnes, non titulaires de cette ceinture peuvent toutefois être cooptées sur proposition(s) de membre(s) actif(s) du C.D.C.N.

La liste des membres actifs fondateurs du C.D.C.N. est présente en annexe 1. Par la suite cette liste pourra être complétée et/ou modifiée autant que de besoin selon les procédures décrites au paragraphe n°6 du présent document.

Pour être valide la liste initiale, comme les mises à jour successives, devront être datées et co-signées d'une part par le Président en exercice de l'association ESCAMAR et d'autre part par son Responsable technique.



# Collège des ceintures noires

École de Sports de Combat & d'Arts Martiaux d'AUBENAS & sa Région (ESCAMAR)  
Association de la loi 1901 et déclarée à la préfecture de PRIVAS (07)

Le paragraphe 6 détaille l'accès au C.D.C.N.

La liste des membres C.D.C.N. du devra être rendue publique (panneau d'affichage).

## **6. Devenir membre du C.D.C.N.**

Il y a deux possibilités :

- Etre membre actif par simple demande
- Etre membre coopté par un des membres du C.D.C.N.

Il n'y a pas d'autre possibilité pour intégrer le C.D.C.N., sauf pour le Président en exercice de l'association et le Responsable technique qui sont membres de droit.

### 6.1. Devenir membre actif par simple demande

*Cette procédure ne concerne pas les membres fondateurs licenciés à ESCAMAR.*

Le titulaire d'une ceinture noire licencié au sein de l'association depuis au moins deux ans consécutifs peut – à son initiative – saisir par écrit un des membres du C.D.C.N. pour intégrer ce dernier. La personne du C.D.C.N. saisie présentera ladite candidature à l'ensemble des membres concernés du C.D.C.N.

Le C.D.C.N. délibère sur l'admission de cette nouvelle candidature ; l'admission est ou non prononcée.

- Quelle que soit l'issue, le résultat n'a à être motivé ni par les membres du C.D.C.N., ni par les membres du bureau de l'association.
- Il n'est pas possible de faire appel.

Le (la) candidat(e) est informé(e) du résultat par le Président en exercice de l'association.

Dans le cas d'une admission acceptée par les membres du C.D.C.N. cette dernière est alors confirmée par le Président en exercice et par le Responsable technique (co-signature du document d'appartenance au C.D.C.N.).

Par suite (la) candidat(e) devient alors membre du C.D.C.N.

### 6.2. Devenir membre actif par cooptation

#### 6.2.1. Candidature titulaire d'une ceinture noire



# Collège des ceintures noires

École de Sports de Combat & d'Arts Martiaux d'AUBENAS & sa Région (ESCAMAR)  
Association de la loi 1901 et déclarée à la préfecture de PRIVAS (07)

Licencié au sein de l'association depuis au moins un an, il faut être coopté par un des membres actifs du C.D.C.N. qui alors proposera ladite candidature à l'ensemble des membres du C.D.C.N.

La personne du C.D.C.N. saisie présentera ladite candidature à l'ensemble des membres concernés du C.D.C.N.

Le C.D.C.N. délibère sur l'admission de cette nouvelle candidature ; l'admission est ou non prononcée.

- Quelle que soit l'issue, le résultat n'a à être motivé ni par les membres du C.D.C.N., ni par les membres du bureau de l'association.
- Il n'est pas possible de faire appel.

Le (la) candidat(e) est informé(e) du résultat par le Président en exercice de l'association.

Dans le cas d'une admission acceptée par les membres du C.D.C.N. cette dernière est alors confirmée par le Président en exercice et par le Responsable technique (co-signature du document d'appartenance au C.D.C.N.).

Par suite (la) candidat(e) devient alors membre du C.D.C.N.

## 6.2.2. Candidature titulaire d'une ceinture bleue ou marron

Il faut :

- Être impérativement être licencié à l'association ESCAMAR depuis au moins deux années.
- Être titulaire d'une ceinture bleue ou d'une ceinture marron délivrée et/ou homologuée par un des enseignants qui officie à ESCAMAR.
- Être coopté par un des membres actifs du C.D.C.N. qui alors se proposera ladite candidature à l'ensemble des membres concernés du C.D.C.N.

La personne du C.D.C.N. qui coopte présentera ladite candidature à l'ensemble des membres concernés du C.D.C.N.

Le C.D.C.N. délibère sur l'admission de cette nouvelle candidature ; l'admission est ou non prononcée.

- Quelle que soit l'issue, le résultat n'a à être motivé ni par les membres du C.D.C.N., ni par les membres du bureau de l'association.
- Il n'est pas possible de faire appel.

Le (la) candidat(e) est informé(e) du résultat par le Président en exercice de l'association.



# Collège des ceintures noires

École de Sports de Combat & d'Arts Martiaux d'AUBENAS & sa Région (ESCAMAR)  
Association de la loi 1901 et déclarée à la préfecture de PRIVAS (07)

Dans le cas d'une admission acceptée par les membres du C.D.C.N. cette dernière est alors confirmée par le Président en exercice et par le Responsable technique (co-signature du document d'appartenance au C.D.C.N.).

Par suite (la) candidat(e) devient alors membre du C.D.C.N.

## **7. Réunions des membres du C.D.C.N.**

Chaque réunion est sous la responsabilité d'un(e) président(e) de séance qui a la charge d'établir l'ordre du jour ; il (elle) choisi(e) parmi tous les membres du C.D.C.N. deux rapporteurs afin :

- De rédiger l'ordre du jour en lien avec les autres membres du C.D.C.N. et les adhérents de l'association si nécessaire,
- De préparer la réunion et obtenir toute l'aide nécessaire de la part de l'association (et/ou autres partenaires),
- Définir la date et le lieu de la réunion,
- Animer la réunion,
- Rédiger le compte rendu et le diffuser aux personnes présentes pour validation,
- Remettre ensuite le compte rendu au bureau de l'association pour diffusion au plus grand nombre et/ou pour mise en application des orientations proposées.

Il y a au moins une réunion par trimestre des membres du C.D.C.N. Seuls ses membres participent à la réunion.

Un membre actif du C.D.C.N. peut s'il le désire inviter une personne (CN ou pas) pour enrichir les débats lors de réunions, travaux. Dans tous les cas la personne invitée ne participe pas au(x) vote(s) et/ou délibérations ; sa voix est consultative.

L'invitation est transmise à la personne concernée par le (la) président(e) de séance.

## **8. Exclusion d'un membre du C.D.C.N.**

L'exclusion d'un membre, quelle que soit sa qualité, est prononcée dès lors qu'il (elle) a commis une faute grave avérée.

La procédure est la suivante :

- Le membre incriminé est convoqué à se présenter devant les membres actifs seuls du C.D.C.N. lesquels lui font état de faits constatés.
- Le membre incriminé (qui peut ou non se faire assister, c'est à sa convenance et les éventuels frais engagés dans ce cas sont à son entière charge) apporte les éléments en sa possession.



# Collège des ceintures noires

École de Sports de Combat & d'Arts Martiaux d'AUBENAS & sa Région (ESCAMAR)  
Association de la loi 1901 et déclarée à la préfecture de PRIVAS (07)

Lorsque l'issue des débats est constatée, les membres actifs du C.D.C.N. prononcent ou pas l'exclusion qui peut être temporaire ou définitive. L'exclusion du C.D.C.N. n'entraîne pas forcément l'exclusion de l'association ESCAMAR.

## **9. Modification de la présente décision**

Les membres actifs seuls du C.D.C.N. peuvent modifier le présent document afin de l'adapter autant que de besoin. Le vote (majorité : 50% des votants + 1 voix, 1 seul tour de scrutin) est le mode d'expression qui est choisi pour la modification de la présente décision.

La validation de la modification doit être – au préalable – présentée au bureau de l'association qui émet un avis. Ce dernier est ou non suivi par les membres actifs du C.D.C.N.

Chaque modification est alors confirmée par le Président en exercice et par le Responsable technique.